

Global Mentorship Initiative

Code de conduite – Mentoré.e

À propos de Global Mentorship Initiative

globalmentorship.org

Global Mentorship Initiative « GMI » est une organisation à but non lucratif qui accompagne des étudiant.e.s universitaires à travers un mentorat en ligne. GMI a été créée afin de préparer les étudiant.e.s à leur premier emploi professionnel.

Résumé

Le Code de conduite GMI (« Code ») définit et maintient les standards de comportement attendus des participant.es au programme, mentor.es et mentoré.e.s.

Au fil du temps, une relation mentor.e–mentoré.e peut évoluer vers une relation amicale. Toutefois, il est essentiel que la relation de mentorat reste clairement définie et conforme aux standards établis par le Code de conduite GMI.

L'engagement dans la relation de mentorat est un élément essentiel du programme. Si vous n'êtes plus en mesure de respecter vos engagements ou si vous rencontrez des difficultés dans votre mentorat, nous vous encourageons à contacter GMI afin de déterminer ensemble la meilleure marche à suivre.

Le mentorat peut être suspendu ou interrompu dans les cas suivants :

- Absence de réponse aux e-mails de GMI ou de votre mentor.e dans un délai de sept jours.
- Deux absences à des séances planifiées sans avoir préalablement informé votre mentor.e ou GMI.
- Le mentorat est indiqué comme « inactif » sur le portail (c'est-à-dire qu'aucune séance n'a été réalisée depuis plus de 20 jours) à deux reprises.

Le mentorat doit être terminé dans un délai d'un an à compter de la date de mise en relation.

Le/la mentoré.e est responsable de la gestion de son apprentissage et de la définition de ses objectifs pendant le programme. Le/la mentor.e apporte un soutien, sans réaliser le travail à sa place.

Maintien d'un comportement approprié

Aucune discrimination n'est autorisée, notamment fondée sur l'origine ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la race, l'origine nationale, la situation matrimoniale, le handicap ou les opinions politiques.

Les mentor.es et mentoré.e.s ne doivent pas exploiter la relation ni rechercher un avantage financier ou non financier inapproprié.

Il est interdit au/à la mentoré.e de solliciter une aide financière auprès de son/sa mentor.e.

Le/la mentoré.e ne doit pas attendre de son/sa mentor.e qu'il/elle lui trouve un emploi ou le/la recommande pour un poste.

Le/la mentor.e ne peut fournir ni conseils juridiques ni conseils médicaux. Pour toute question de cette nature, le/la mentor.e doit orienter son/sa mentoré.e vers un.e professionnel.le qualifié.e.

Toute relation romantique entre mentor.e et mentoré.e est interdite et doit être immédiatement signalée à GMI.

En cas d'indisponibilité ou de retard, il convient d'en informer l'autre personne dès que possible afin d'adapter le calendrier des rencontres.

Si l'un des participants exprime un malaise ou un refus d'aborder un sujet, l'autre doit immédiatement cesser d'insister sur ce thème.

Tout comportement de harcèlement, y compris l'intimidation, est strictement interdit et doit être signalé sans délai à GMI.

Signalement des violations

En cas de préoccupation concernant une éventuelle violation du Code de conduite GMI, contacter immédiatement la directrice principale des opérations à l'adresse suivante :
Kristen.Sahl@globalmentorship.org.